

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 15

**Présents :** 13

**Votants:** 15

### Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06/04/2021, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT

**Sont présents:** Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude ECKHOUT, Jean-Michel FLET, Freddy HAULTCOEUR, François HEDOUIN, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY

**Représentés:** Marie-Christine CRUSEL par Coralie DAMONEZ, Vanessa FREROT par Audrey DELMOTTE

**Excuses:**

**Absents:**

---

Le quorum étant atteint, 13 membres présents, la séance débute ;

M. François HEDOUIN est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de respecter 1 minute de silence en hommage à Monsieur Bernard DAVERGNE, Président de la CCV, décédé récemment.

Monsieur le Maire soumet les ajouts de deux points à l'ordre du jour :

- Transfert de compétence dispositifs de vidéo protection à la FDE80, point 3
- Transfert de compétence maintenance éclairage public et entretien à la FDE80, point 4

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte rendu du 17 mars est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité

### 1 - VOTE DES TAUX 2021 - DE202131

Pour mémoire la loi des finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB2020, à savoir 25.54% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition Communaux.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.08 %	*25.54 % +18.08% = 43.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.70 %	36.70%
CFE	13.12 %	13.12%

**\*Taux départemental transféré aux communes + taux communal = nouveau taux pour l'année 2021.**

Le conseil accepte à l'unanimité le vote des taux 2021

## 2 - Vote du Budget 2021 - DE202132

Avant la présentation des parties financières en fonctionnement et en investissement, M. le Maire précise que le budget 2021 est rédigé en prenant en compte les aides demandés pour les différents points d'investissements.

La préfecture a notifié aux communes que sous l'affluence des demandes de subventions tant sur la DETR, SDIL et plan de relance 2021, que tous les projets ne pourraient être retenus et les taux pourraient être revus à la baisse.

Dans cette situation, le conseil devra se prononcer à nouveau lorsque nous saurons si nos projets sont retenus et à quels taux.

Le Budget 2021 est présenté par l'adjointe aux finances, Mme Audrey Delmotte.

Après diverses explications sur le Budget Primitif 2021,

Le Conseil Municipal se prononce sur le Budget Primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	928 621.47 €	928 621.47 €
Section d'Investissement	422 536.96 €	422 536.96 €
TOTAL	1 351 158.43 €	1 351 158.43 €

Monsieur le Maire revient sur les subventions accordées par la commune aux différentes associations, notamment, le Comité des fêtes qui bénéficie d'une subvention de 2000 € seulement s'il organise la fête locale.

Il insiste sur le caractère obligatoire de fournir un bilan financier au Conseil pour pouvoir prétendre à une subvention. Les associations n'ayant pas transmis leur bilan financier ne pourront la recevoir. Le conseil prend en compte la difficulté d'organiser des réunions dans le contexte sanitaire actuel.

La coopérative scolaire ne demandant plus de participation aux parents, Monsieur le Maire propose au Conseil d'attendre octobre pour verser une subvention, cette suspension de cotisation de la part des parents serait uniquement pour l'année scolaire 2020-2021.

L'année fut compliquée en raison de la crise sanitaire, les associations sont en sommeil forcé, tout comme le CCAS qui n'a pu organiser ses animations l'année dernière. En effet les comptes du CCAS ne permettant pas d'acheter les colis de Noël aux aînés pour 2021, la commune devra participer à hauteur du complément pour pérenniser cette coutume.

Le CCAS s'interrogera également sur la continuité, en l'état, du repas d'automne aux plus de 60 ans ainsi qu'aux conditions de droit au colis de fin d'année.

M. le Maire reprend avec le BP 2021 qui s'équilibre en dépense et en recette de fonctionnement à :

**928 621.47 €**

Et s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à :

**422 536.96 €**

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget primitif 2021

## 2 - DEVIS MUR DE BOUILLANCOURT - DE202134

Le mur entourant l'Eglise de Bouillancourt doit être réparé. Monsieur Cauchon, adjoint au Maire, explique qu'il a demandé des devis pour une réparation sur une longueur de 23m.

Le choix peut donc se faire sur :

L'entreprise Techer : 15 730 € HT

L'entreprise BCP : 14 966 € HT

L'entreprise Eric Chevallier : 13 100 € HT

Le Conseil décide de choisir l'entreprise Eric Chevallier

A l'unanimité

## 3 - Transfert de la compétence maintenance éclairage public et entretien à la FDE - DE202136

Le Maire expose au Conseil municipal les services complémentaires que propose la Fédération Départementale d'énergie de la Somme dans le cadre de l'éclairage public.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent d'exercer des prérogatives :

- de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public
- de la maintenance des installations d'éclairage public
- de l'achat de l'énergie de l'éclairage public

La commune souhaite installer des LED dans tout le village. En transférant cette maintenance, le remplacement des lanternes par des lanternes LED, cette opération peut bénéficier d'une aide de 40% de la part de la FDE et de 20% complémentaire de la part du département.

En transférant la compétence à la FDE, le contrat de maintenance serait de montant similaire.

L'entreprise Gaffé travaillant avec la FDE, la commune peut garder cette entreprise qui travaille avec cette dernière depuis plusieurs.

Un recensement de la FDE sera effectué pour tous les points d'éclairage.

Un logiciel permettra de déclarer plus facilement les pannes d'éclairage public et d'en suivre la réparation.

Le conseil accepte à l'unanimité le transfert de compétences.

## 4 - Transfert de compétence dispositifs de vidéo protection à la Fédération - DE202137

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les services que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans le cadre de la vidéo protection.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent, par transfert de compétence, de réaliser des études relatives aux dispositifs de vidéo protection, l'acquisition, la réalisation et la gestion des dispositifs de vidéo protection. Les dispositifs de vidéo protections réalisées conformément à un projet approuvé par le conseil municipal et respectant la réglementation en vigueur, seront mis à la disposition de la commune qui aura l'exclusivité d'emploi des images et les utilisera pour des finalités légales utilisées.

En transférant la compétence vidéo protection à la Fédération, la commune pourra bénéficier d'aides pour les travaux et la Fédération assurera la maintenance des dispositifs.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

- de transférer sa compétence dispositifs de vidéo protection à la Fédération.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Le Conseil accepte à l'unanimité

### **Questions diverses :**

- Mme Christelle Cavillon souhaite rejoindre la commission fêtes et culture.

Le conseil est d'accord

- Mme Carole Lemattre demande quand les containers, demandés à la Communauté de Commune du Vimeu seront installés à Bienfay ?

Le PAV de Bienfay devrait être installé pour l'automne selon les dernières informations de la Com de Com.

- Mme Carole Lemattre demande si des réparations sur le mur du « bâtiment à pompes » peuvent être envisagés rapidement, vu la vitesse de dégradation.

Le sujet est pris en compte.

Monsieur le Maire en profite pour dire que des fiches de travaux sont en cours de rédaction et seront données aux employés communaux qui auront la charge de réaliser ces travaux.

- M. Claude Eeckhout propose de limiter la vitesse sur la VC 201, entre Moyenneville et Miannay. En effet, les dégradations des bas-côtés pourraient être la cause de dégâts sur les véhicules empruntant cette voie. La Com de Com est informée de cette dégradation dont les travaux de réparation tiennent de moins en moins longtemps.

-La Communauté de communes a informé la commune qu'il y a au sein de la CCV un stagiaire qui peut être mis à disposition des communes pour conseiller sur l'aménagement des communes et améliorer le visuel : un cahier des charges sera proposé.

- M. Romain Cauchon demande ou en est le changement de lieu de l'arrêt de Bus à Bouillancourt, la parcelle devant laquelle se trouve l'arrêt est en vente pour une construction.

M. Frédéric Croutelle répond que c'est en attente, avec tous les changements de plannings que les bus ont dû subir et ce nouveau confinement, les essais de circulation n'ont pu être réalisés. Il en est de même pour le repérage des marquages horizontaux des arrêts de bus avec la Com de Com.

Fin de la séance à 21h20